



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 110

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS COMMUNE ET CIMETIERES

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET COMMUNE

Au vu des projets existants et des nouveaux projets envisagés sur l'année 2021, il est nécessaire d'augmenter les opérations d'investissement suivantes:

- La parcelle CB n°148 aux Madrolles est disponible pour acquisition, d'une superficie de 4 487 m², la commune se propose de racheter le terrain pour lui permettre d'y développer une activité de maraîchage. La commune propose une acquisition à 1 €/ m², le coût serait de 4 487 € auquel il faut ajouter les frais de notaire, 5 000 € seront prévus pour l'ensemble de l'opération. (Opération 35)
- L'acquisition du terrain issu de la succession Jean Syr rue Jacques Duclos prévue initialement à hauteur de 150 000 € dans le budget est abaissée à 100 000 €. (Opération

35)

- Le changement des chaudières à l'école Anne Frank budgété à hauteur de 150 000 € pour l'année 2021 est reporté à l'année 2022 pour bénéficier d'un financement de Grand Châtelleraut plus important. (opération 44)
- Le marché de voirie initialement prévu à 82 000 € ttc est finalement attribué à 96 000 € ttc sur 2021 (opération 51)
- Un nouveau projet de cheminement piétonnier et vélo est anticipé pour 2021 sur la commune, prévu sur 800 mètres au niveau du Bois Granger, le coût estimatif des travaux est de 75 000 € ttc. Il est également prévu un projet de voirie (finition de couche de roulement) au niveau du Bois Weber, le coût estimatif des travaux est de 70 000 € ttc (Opération 51)
- L'école Anne Frank souhaite acquérir du mobilier scolaire pour 1 000 € ttc. (Opération 146)

INVESTISSEMENT :**Dépenses****Opération 35 – Urbanisme et foncier**

Article 2111 Terrains nus – 45 000 €

Opération 44 – Travaux bâtiments communaux fonction 0

Article 2313 Constructions – 150 000 €

Opération 51 – Voirie fonction 0

Article 2315 Installation, matériel et outillage techniques + 159 000 €

Opération 160 – Accessibilité fonction 0

Article 2315 Installation, matériel et outillage techniques.... - 10 000 €

Opération 146 – Acquisition matériel écoles fonction 0

Article 2184 Mobilier + 1 000 €

Recettes**Chapitre 13**

Article 1321 Etats et établissements nationaux – 45 000 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET CIMETIERES

Après contrôle de la Trésorerie et pour équilibrer le budget, il est nécessaire d'effectuer les modifications sur l'article d'investissement 1068.

INVESTISSEMENT :**Dépenses**

Chapitre 21 : Virement de la section de fonctionnement

Fonction 0

Article 2135 Installation générale, agencements, aménagements des constructions + 0,60 €

Recettes Fonction 0

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés+ 0,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les décisions modificatives ci-dessus sur les budgets commune et cimetières,
- charge** M. le Maire de leur exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le



AR PREFECTURE

086-218601748-20210622-110A_D2021-BF

Regu le 01/07/2021